

Création d'une fonction d'infirmière cantonale

Rémy Meury (CS-POP)

Cela a été dit et répété dans notre canton, la réalisation de l'initiative « Pour des soins infirmiers forts », adoptée le 28 novembre 2021 par tous les cantons, sauf un, avec un taux d'acceptation de 61,0% en Suisse, 66,4% dans le Jura, doit être une réalité urgente. Or, on constate trop souvent que l'inaction fédérale sur ce dossier est utilisée comme prétexte dans plusieurs cantons pour ne pas prendre de mesures appliquant les demandes de l'initiative.

C'est le cas dans le Jura où notre Parlement a accepté sans débat une motion de notre collègue Quentin Haas, le 17 décembre 2021, avec le soutien du Gouvernement, demandant l'inscription dans les bases légales de la profession d'infirmières praticiennes spécialisées. En février 2024, m'interrogeant dans une interpellation sur le fait que cette motion n'avait toujours pas été réalisée, il nous avait été répondu que tant que la législation fédérale n'était pas modifiée, une application cantonale n'était pas envisageable.

C'est contestable, car l'initiative impose de fait une planification cantonale avec une direction dédiée à cela.

Plusieurs défis sont à relever. Outre l'arrivée prochaine des infirmières ayant suivi des formations de pratiques avancées qui auront la capacité d'effectuer des gestes médicaux de manière autonome, la création de réseaux de soins, que nous avons saluée plus d'une fois dans le Jura, nécessite une coordination des pratiques et du suivi des patients.

De plus, et on le sait que trop, le secteur de la santé souffre d'une pénurie inquiétante de personnel infirmier et paramédical. La valorisation de ces professions et l'augmentation du nombre de places en formation sont indispensables. Une utilisation optimale des compétences est un moyen de retenir le personnel qualifié qui se sentira valorisé.

Récemment, les cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg ont créé des fonctions d'infirmières cantonales (le féminin s'impose puisque ce sont trois femmes qui ont été nommées à ces postes). Le canton de Genève va suivre le mouvement tout prochainement en application d'une motion traitée par la commission de la santé.

Un poste d'infirmière cantonale est à considérer comme une mesure structurante et accordant une reconnaissance institutionnelle à une profession charnière, appelée à jouer un rôle toujours plus important dans le domaine de la santé. Des objectifs que le médecin cantonal, par exemple, ne peut assumer.

De plus, l'infirmière cantonale a pour tâches d'assurer une plus grande visibilité des enjeux liés aux soins infirmiers, et aussi de mettre en place des discussions et des collaborations avec les institutions actives dans le domaine des soins sur le territoire cantonal.

La création d'une fonction d'infirmière cantonale peut être envisagée sous une forme intercantonale. Mais la création de la fonction au service des institutions et de la population jurassienne est impérative.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement de créer une fonction d'infirmière cantonale, en s'appuyant sur les modèles romands connus.

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
 - Raphaël Breuleux (Verts)
 - Ivan Godat (Verts)
 - Baptiste Laville (Verts)
 - Pauline Godat (Verts)
 - Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
 - Sophie Burri (Verts)
 - Brice Prudat (Verts)

Intervention déposée officiellement le 25 février 2026